

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies . . .	500 fr.	275 fr.
Etranger	600 fr.	325 fr.

Prix du numéro { Au comptant, à l'imprimerie : 20 fr.
Par porteur ou par la poste.
Togo, France et Colonies : 25 fr.
Etranger : Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	20fr
Minimum	100fr
La page	1.000fr
Chaque annonce répétée; moitié prix; minimum	100fr

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

Pour les réclames, demandez le tarif spécial.

DOMAINES

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi, 7 juin 1949 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, cercle de Lomé consistant en un terrain rural, bâti, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 26 ha, 76 a, 48 ca et borné à l'est par Mivessomé Agbodo, Gasso Agbonou, Ségbédji Sewognon et Holowou; à l'ouest par Edo Gakpeto, Fiolo Kpognon, Alowou Djadja et Hégho Amégan, au nord par Apéviékou Wogbo Abotsi, Anani Abi et Assignon Gamon et au sud par Gaba Amaglo (dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Apénou Kémé, cultivateur, demeurant et domicilié à Bé (cercle de Lomé) co-proprétaire des héritiers Apénou et Akpalo, domiciliés de droit à Bé, suivant réquisition du 6 Janvier 1949, n° 1.647.

Le mardi, 7 juin 1949 à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun (Subdivision de Tsévié) Cercle de Lomé consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 ha, 54 a, 99 ca, connu sous le nom d'Assahoun-Eklo et borné au nord par Lucas Adama (T.T. 898), à l'est et au sud par Kodjo Awlimé, et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo Awlimé, Chef du village d'Assahoun et représentant de la Collectivité Akodogoli, suivant réquisition du 11 Décembre 1948, n° 1.645.

Le mercredi, 8 juin 1949 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, Cercle de Klouto consistant en deux terrains urbains, nus séparés par une rue non dénommée, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 83 a, 14 ca, connu sous le nom de Camp

de Milice et borné au nord-ouest par une rue non dénommée, au sud-ouest par rue de Misahohé, au Sud par rue Lyauté, et au sud-est par Fodé et Elo dont l'immatriculation a été demandée par le Gouverneur des Colonies Jean-Henri Cédile, Commissaire de la République au Togo, demeurant et domicilié à Lomé, en l'Hotel du Commissariat de la République, agissant au nom et pour le compte du Territoire du Togo suivant réquisition du 13 Janvier 1949, n° 1.652.

Le mercredi, 8 juin 1949 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida-Plantation, Cercle de Lomé consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de trapèze, complanté de cocotiers, d'une contenance de 3 ha, 56 a, 76 ca et borné à l'est par Fred Ahumé Honkou, au sud par Allar, à l'ouest par Yovovikopé et Robert Gbédey, au sud par Amuzuvi Glo et par Agbéno Manyo dont l'immatriculation a été demandée par M^e Raymond Viale, avocat-défenseur demeurant et domicilié à Lomé, mandataire du sieur Félix Awougan, Agent de commerce, demeurant et domicilié à Tsévié suivant réquisition du 28 Décembre 1948, n° 1.646.

Le mercredi, 8 juin 1949 à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé Cercle de Klouto consistant en un terrain urbain, bâti en partie, en forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 2 a, 20 ca connu sous le nom de Totsoanyi et borné au nord par un passage non dénommé, à l'est par Abbey Gaspard, au nord-ouest par David Lawson, au sud par Alphonse Tsékuvé et rue Albert Sarraut, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Isaac Adjomada, Chef de Lanvié Apédomé, y demeurant et domicilié suivant réquisition du 8 Janvier 1949, n° 1.648.

Le jeudi, 9 juin 1949 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpélé-Kponvié Cercle de Klouto consistant en un terrain rural, bâti et planté en partie en forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance de 10 ha, 16 a, 89 ca et borné au nord par Végnon Kodjotsè, Ravin Kpégandji-Tohoui, au sud par Améganvi Dakè et village Kponvié, à l'est par la route Palimé-Atakpamé, et à l'ouest par Paul Dogbatsè, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Herman Koffi Améfià, planteur, demeurant et domicilié à Kpélé-Kponvié (Cercle de Klouto) suivant réquisition du 10 janvier 1949, n° 1.650.

Le vendredi, 10 juin 1949 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin (Lomé), Cercle de Lomé consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha, 03 a, 70 ca et borné au nord par la route circulaire, au sud par Bolouvi Ahama et Minassch Pierre, à l'est par Ludwig Occansey, Amékudi Sékpana et Joseph Bossou, et à l'ouest par Nevende Adjallé et Hotonou Tamadémé, dont l'immatriculation a été demandée par M^e Anani Ignacio Santos, Avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Albert Ahadji, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé suivant réquisition du 9 décembre 1948, n° 1.641.

Le vendredi, 10 juin 1949 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes-Kpéto, Cercle de Klouto consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha, 03 a, 96 ca et borné au nord par route allant d'Apéyéyé à Kpéto, au sud par le ruisseau Togoéyikoé, à l'ouest par famille Bassa, et à l'est par Emile Voulé, Yawotsè Bébépé et Théophile Ebou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jonathan Voulé, cultivateur, demeurant et domicilié à Dayes-Kpéto, (Cercle de Klouto) suivant réquisition du 7 décembre 1948, n° 1.635.

Le samedi, 11 juin 1949 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, Cercle de Klouto consistant en un terrain urbain, bâti, en forme d'un quadrilatère, d'une contenance de 21 a, 80 ca, connu sous le nom de Sam-Kondji et borné au nord par Galley Adabounou, à l'est par la rivière Gbassiandi, au sud par Stephan Kodji et Richard Adjimah, à l'ouest par Richard Adjimah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Herman Koffi Améfià, planteur, demeurant et domicilié à Kpélé-Kponvié, (Cercle de Klouto) suivant réquisition du 10 janvier 1949, n° 1.649.

Le samedi, 11 juin 1949 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé (Quartier n° 4), Cercle de Lomé consistant en un terrain urbain en forme de polygone

irrégulier, comportant une construction provisoire, d'une contenance de 15 a, 05 ca et borné à l'est par l'immeuble objet du Titre n° 490, à l'ouest par la rue du Maréchal Gallieni, au nord par l'immeuble objet du T. T. 609 aux héritiers Claudius Latévi Lawson, et au sud par un immeuble appartenant à Thimotius Anthony, dont l'immatriculation a été demandée par M^e Anani Ignacio Santos, Avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé (Avenue des Alliés), mandataire spécial des sieurs : 1°) Ferdinand Kokou Anthony, propriétaire, demeurant à Lomé, et 2°) Scherbro Eugène Anthony, propriétaire, demeurant à Lomé suivant réquisition du 25 janvier 1949, n° 1.654.

Le lundi, 13 juin 1949 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, Cercle de Klouto consistant en un terrain urbain, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 a, 64 ca, connu sous le nom de Totsoanyi et borné au nord par rue de l'Hôpital et David Lawson, au sud et à l'est par rue Albert Sarraut, et à l'ouest par Christophe Dos, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adam E. Hlomashi, commerçant, demeurant et domicilié à Palimé suivant réquisition du 17 janvier 1949, n° 1.653.

Le lundi, 13 juin 1949 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé-Ville, Cercle de Klouto consistant en un terrain urbain, bâti, en forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 2 a, 48 ca et borné au nord par la Mission Catholique, au sud par rue de la Mission, à l'est par route de Hanyigba et Gonçalvès Cypriano, et à l'ouest par rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Winfried Koffi Nyaho, acheteur de produits, demeurant et domicilié à Kpadapé (Cercle de Klouto) suivant réquisition du 28 janvier 1949, n° 1.655.

Le mardi, 14 juin 1949 à huit heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Cercle de Lomé consistant en un terrain rural, non bâti, en forme de quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 48 a, 06 ca et borné au nord par Kouassidjen Zankou, au sud par une concession administrative, à l'est par Koubadji Hlin, et à l'ouest par Kotomissa dont l'immatriculation a été demandée par M^e Anani Ignacio Santos, Avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Jonathan Kouakou Sanvee, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé suivant réquisition du 9 Décembre 1948, n° 1.639.

Le conservateur de la propriété foncière,
R. Roumieu BONNAFOUS